

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ**

**Tenue le 11 septembre 2014 à 19 h
à la salle de l'Âge d'or, 23, rue Deschênes
à Hébertville-Station**

Présences :

M. Marco Bondu, Organisme de bassin versant du Saguenay
M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET
M. Hamid Benouanas, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité où est situé le LET
M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire
Mme Monique Laberge, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean
M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno

Personnes-ressources :

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.
Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.
M. Maxime Allard, biologiste et consultant pour Services Environnementaux Faucon.

Absences :

M. Jean-François Girard, représentant des citoyens d'Hébertville-Station
M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET
M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue

1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles et représentant de l'exploitant/propriétaire souhaite la bienvenue aux membres du comité et agira à titre d'animateur de la rencontre, et ce, jusqu'à l'élection d'un président au point 4. M. Ouellet profite de l'occasion pour souligner la présence de M. Louis Ouellet au comité de vigilance. Il présente également M. Maxime Allard, de Services environnementaux faucon qui participe au comité pour faire une présentation sur la stratégie des goélands. M. Bondu mentionne qu'il devra quitter à 21h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par les membres du comité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du compte-rendu du 30 avril 2014

M. Guy Ouellet demande aux membres du comité si tout le monde a lu le compte-rendu de la dernière rencontre pour se dispenser de la lecture. Tout le monde est d'accord.

4. Élection du président

Pour une troisième fois, les membres ont unanimement voté pour que M. Guy Ouellet agisse temporairement à titre de président jusqu'à ce qu'un nouveau président neutre soit nommé. Le point demeurera donc à l'ordre du jour. M. Gilles Fortin précise qu'il souhaite que M. Ouellet demeure à la présidence du comité encore pour un moment.

5. Points sur la construction du LET

M. Ste-Croix fait une mise à jour sur la construction du LET. ¹

Mme Laberge adresse une question à M. Guy Ouellet. Elle lui demande si Saguenay a tenté de faire des approches depuis l'ouverture du site ? M. Guy Ouellet répond que non. M. Louis Ouellet précise qu'effectivement les approches avec ville de Saguenay à l'époque ont été une suite de rendez-vous manqués.

Mme Laberge se demande si des plaintes de citoyens ont été adressées à la RMR depuis l'ouverture. Elle précise également qu'un point à cet effet devait être ajouté à tous les ordres du jour. M. Guy Ouellet répond qu'effectivement un point sera ajouté au prochain ordre du jour. Concernant les plaintes, M. Guy Ouellet mentionne qu'aucune plainte concernant les opérations du site n'a été dénombrée. Par contre, la RMR a reçu quelques plaintes des résidents du rang 8 à St-Bruno concernant la vitesse. Aucun camion de collecte ni aucun fardier ne passent par cette voie. Par contre, comme les roulottes de chantier sont installées sur un terrain privé dans ce rang, plusieurs travailleurs empruntent cette route. M. Gilles Fortin,

¹ Voir présentation en annexe 1

résident du secteur confirme qu'effectivement certains véhicules roulent très vite, mais il précise que selon lui ce n'est pas toujours les travailleurs qui roulent vite. M. Jonathan Ste-Croix confirme qu'en raison du nombre élevé de plaintes, l'accès au rang 8 a été interdit pour tous les soutraintants et fournisseurs de l'entrepreneur, et que dorénavant, ils devront passer par le 9^e rang.

M. Bondu se demande pourquoi la RMR traite des plaintes à propos de situation dont elle n'a pas le contrôle. M. Guy Ouellet est d'accord que la situation est hors de contrôle de la RMR, mais comme elle est le promoteur, elle a le devoir de s'assurer que tout se passe bien.

M. Benouanas demande combien de camions par jour doivent emprunter la route d'accès ? M. Ste-Croix confirme que c'est environ 23 camions par jour qui passe dans le rang 9 pour un total de 46 passages (aller-retour). M. Benouanas aimerait savoir combien de tonnes de déchets un camion peut contenir ? M. Ste-Croix précise que pour un camion de collecte régulier, c'est environ 10 tonnes et que pour un camion bitrain c'est approximativement 22 tonnes. M. Guy Ouellet précise que c'est en moyenne 200 tonnes par jour qui est reçu au site, donc environ 1000 tonnes par semaine.

M. Louis Ouellet demande si des clients privés vont au site. M. Ste-Croix confirme qu'effectivement des clients privés fréquentent le site comme c'était le cas à l'Ascension. Par contre, à sa connaissance, aucun nouveau client n'a été identifié. Ce sont les mêmes qu'à l'habitude. Il confirme qu'il est possible qu'à long terme, la nouvelle localisation du site puisse attirer de nouveaux clients.

M. Fortin demande à M. Louis Ouellet de quelle nature étaient les plaintes à L'Ascension ? M. Louis Ouellet répond qu'elles étaient principalement en lien avec la circulation et la vitesse des camions qui devaient passer en plein cœur du village. Quelques plaintes en rapport avec le papier ont également été dénombrées. Selon Louis Ouellet, la localisation du nouveau site éliminera beaucoup de ces problématiques. Il précise également qu'en aucun temps les plaintes n'ont concerné les odeurs et les goélands qui n'avaient d'ailleurs aucun impact sur le village.

M. Benouanas demande si la présence de vermine a déjà été un problème. M. Ste-Croix indique que la vermine n'a jamais été une problématique. M. Louis Ouellet confirme. M. Ste-Croix poursuit en mentionnant que le bois n'est pas un milieu propice pour la vermine et que par conséquent, il est très rare d'observer leur présence dans un LET situé en plein cœur de la forêt comme c'est le cas à Hébertville-Station ou à l'Ascension.

6. Présentation du Plan de compensation des milieux humides²

À la demande du comité, M. Ste-Croix fait la présentation du plan de compensation des milieux humides.

M. Fortin se demande comment les surfaces de milieux humides ont été désignées. M. Ste-Croix mentionne que quelqu'un est venu valider sur le terrain et des relevés terrain ont été produits.

² Voir présentation PowerPoint en annexe 1

En rapport avec la présence d'un technicien en environnement, M. Bondu se demande si le suivi hebdomadaire des matières en suspension (MES) est public et s'il y avait eu des problèmes. M. Ste-Croix répond que généralement tout a bien été en ce qui concerne les MES pour la construction du LET mais certains dépassements dus à la construction hivernale du chemin d'accès ont été constatés. En effet, à la fonte des neiges certaines problématiques ont été détectées, mais réglées rapidement. La présence d'un technicien en permanence a ainsi assuré l'efficacité du suivi.

M. Ste-Croix précise qu'au printemps ce sera près de 25 000 arbres qui seront plantés.

Mme Laberge se demande ce qu'une zone de conservation veut dire. M. Louis Ouellet répond en tant que représentant de la MRC. Il précise que c'est une aire protégée. La MRC a mis le reste du TPI non utilisé par le LET en refuge biologique.

M. Benouanas se demande où va l'émissaire de rejet ? M. Ste-Croix explique que l'émissaire se jette dans le ruisseau sans nom et éventuellement la Petite Décharge.

M. Bondu se demande comment ça fonctionne lorsque l'on modifie les ponceaux surdimensionnés ? M. Ste-Croix indique que c'est une modification au certificat d'autorisation et tout cela se fait de concert avec le ministère de l'Environnement régional. M. Ste-Croix souligne la grande collaboration que la RMR a toujours eue avec le ministère.

7. Stratégie de contrôle des goélands¹

Mme Laberge se demande si la RMR va réellement dénombrer les goélands chaque jour. M. Maxime Allard répond que la RMR pratique déjà le dénombrement depuis un an et demi à l'Ascension. Mme Laberge voudrait savoir si ce sera le cas à Hébertville-Station aussi ? M. Ste-Croix confirme que oui, ce sera le cas.

Mme Laberge demande à M. Allard si le retrait des matières organiques des sites d'enfouissement aura un impact sur la problématique des goélands ? M. Allard répond que ce sera sans équivoque.

Mme Laberge demande à M. Allard si la stratégie présentée avait déjà fait ses preuves ailleurs. M. Allard répond que oui. À titre d'exemple, au site de BFI à Lachenaie, avant l'arrivée de Service environnementaux Faucon on décomptait près de 8000 goélands et qu'à la suite des actions on en décomptait seulement 600.

M. Benouanas se demande si dans les mesures prises pour chasser les goélands il était possible de toucher les œufs ? M. Allard répond que non, mais qu'il est possible de mettre de l'huile sur les œufs afin d'éviter l'éclosion de ces derniers. On peut également les perforer ou les brasser.

Mme Laberge se demande si les fusées pyrotechniques font du bruit. M. Allard répond que oui, mais que des mesures sont prises lors de l'utilisation de ces dernières. Elles ne peuvent pas être utilisées à tout moment du jour. Mme Laberge se demande si la stratégie de contrôle est aussi utilisée pour d'autres types d'oiseaux comme l'oie blanche ? M. Allard répond que de telles stratégies peuvent avoir un impact sur des individus d'une autre race, mais que l'oie blanche n'était pas un problème. M. Allard précise que la RMR est proactive. Que les employés du LET

d'Hébertville-Station sont déjà formés à la pyrotechnie. M. Guy Ouellet mentionne que le service à la clientèle est en place pour les plaintes.

M. Allard conclut en disant qu'un bon recouvrement journalier des déchets est déjà une bonne façon de gérer les goélands.

8. Varia

M. Gilles Fortin se demande où sont les autres membres du comité. Il précise que pour assister au comité, il doit déplacer des choses dans son horaire et trouve déplorable que certains ne fassent pas le même effort.

M. Benouanas dit que la RMR devrait vérifier auprès de l'administration d'Hébertville-Station concernant M. Jean-François Girard qui n'a pas encore manifesté sa présence.

M. Louis Ouellet se demande quelles seront les mesures prises pour aviser le comité de vigilance advenant le cas d'une infraction environnementale. M. Guy Ouellet suggère que lors de la prochaine rencontre, des règles de fonctionnement soient présentées au comité et qu'un point concerne justement le mode de communication pour ce genre d'évènement. M. Louis Ouellet se demande si le comité peut visiter le site au besoin ? M. Ste-Croix répond que oui, sans problème.

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité aura lieu le 20 novembre à 19 h.

10. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 21 h 30.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

¹ Voir présentation PowerPoint en annexe 2

Annexe 1

ENSEMBLE,
PRÉPARONS L'AVENIR



Comité de vigilance
11 septembre 2014
Salle de l'Âge d'Or, Hébertville-Station



Ordre du jour

11 septembre 2014

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte-rendu du 5 juin 2014
4. Élection du président du comité
5. Le point sur le LET
6. Présentation du plan de compensation des milieux humides
7. Présentation de la stratégie de contrôle des goélands
8. Varia
9. Prochaine rencontre
10. Levée de l'assemblée

Points sur la construction du LET

Le vendredi 22 août – visite du chantier avec le comité de vigilance



Points sur la construction du LET

Le mardi 26 août– visite du chantier avec les journalistes



Points sur la construction du LET

Lundi 1^{er} septembre – ouverture officielle

La construction du nouveau LET d'Hébertville-Station s'est poursuivie en accéléré au cours des dernières semaines afin de respecter l'échéancier du 1^{er} septembre.

La contribution de tous les intervenants a fait en sorte que l'objectif a été atteint avec succès !



Points sur la construction du LET

Vendredi 3 octobre – inauguration officielle

Invitation de tous les élus du Lac-Saint-Jean et des députés provinciaux et fédéraux.

Visite du chantier en autobus et la partie protocolaire aura lieu à l'hôtel de ville de Saint-Bruno.

Le comité de vigilance a été invité.

Points sur la construction du LET : Prochaines étapes

Bassin d'accumulation

Actuellement, le bassin d'accumulation n'est pas encore terminé. Normalement, l'entrepreneur devrait le livrer dans les prochaines semaines. Les eaux de lixiviat seront donc acheminées pour être traitées chez Newalta à Saguenay.

Une fois les bassins complétés, des tests seront nécessaires afin d'en valider l'étanchéité. C'est seulement à la lumière de résultats positifs que l'accumulation du lixiviat pourra débuter.



Points sur la construction du LET : Prochaines étapes

Finaliser le bâtiment d'accueil

Pour l'instant, les bureaux administratifs sont temporairement installés dans une roulotte de chantier à côté de la balance. Actuellement la structure de bois est entièrement assemblée et le toit est terminé. La prise de possession des nouveaux locaux est prévue en novembre.



Points sur la construction du LET : Prochaines étapes

Construction des cellules

L'installation des membranes d'étanchéité se poursuit. Une partie de la cellule 1 a été livrée le 28 août, les cellules 2 et 3 seront finalisées par la suite.



Points sur la construction du LET : Prochaines étapes

Traitement du lixiviat

La pose des conduites de refoulement du lixiviat et les fondations du bâtiment sont en construction. La structure sera érigée dans les prochaines semaines. Par la suite, les équipements pour la mécanique de procédé seront installés. Le traitement du lixiviat débutera en mai 2015. Pendant ce temps, il sera accumulé dans le bassin prévu à cette fin. Une demande à la CPTAQ a été faite pour la mise en place de l'émissaire de rejet.



Points sur la construction du LET : Prochaines étapes

Le chemin d'accès

Il est presque complété. Les approches du passage à niveau sont finalisées depuis cette semaine. Il reste la couche finale de matériel granulaire (MG-20) à mettre en place de même que les glissières de sécurité.



Points sur la construction du LET

Film sur l'évolution de travaux.

Plan de compensation des milieux humides



Pourquoi un plan de compensation des milieux humides ?

Dans le cadre de l'obtention du certificat d'autorisation pour l'exploitation du LET, la RMR doit déposer au Ministère un plan de compensation pour les milieux humides (mh) qui seront affectés par la réalisation des travaux d'implantation du LET et de ses infrastructures accessoires (chemins d'accès, émissaire de rejet, etc.).

La RMR a mandaté la firme **ARGUS Environnement inc.** pour élaborer le plan de compensation des milieux humides et l'organisme régional **Eureko** pour la préparation du plan sur le terrain.



Qu'est-ce qu'un milieu humide ?

Les milieux humides se définissent comme l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation :

Étangs

Marais

Marécages

Tourbières

Bandes sous la LNHE



Ces filtres naturels préviennent notamment l'érosion et les inondations. Ils contribuent à épurer les eaux en plus d'abriter une grande biodiversité.

Qu'est-ce qu'un plan de compensation des milieux humides ?

Permet de contrebalancer les dommages causés sur l'environnement par des impacts d'un projet qui n'ont pu être évités ou limités.

- **Éviter les milieux humides** : modification du tracé du chemin et de l'émissaire
- **Minimiser les impacts sur les milieux affectés** : chemin RNI, déboisement au minimum, préservation des MH ciblés (BS1 et BS2)
- **Compenser** : reboisement bande riveraine, mise en conservation de territoire



Qu'en est-il du plan de compensation des milieux humides pour le LET d'Hébertville-Station ?

- Amélioration des bandes riveraines du ruisseau de l'Abattoir et du bras Sans Nom qui recevra l'émissaire du traitement des eaux de lixiviation (9,64 ha)
- Conservation des milieux humides et terrestres
 - TPI : 285 ha
 - Lot 4 467 189 : 70 ha

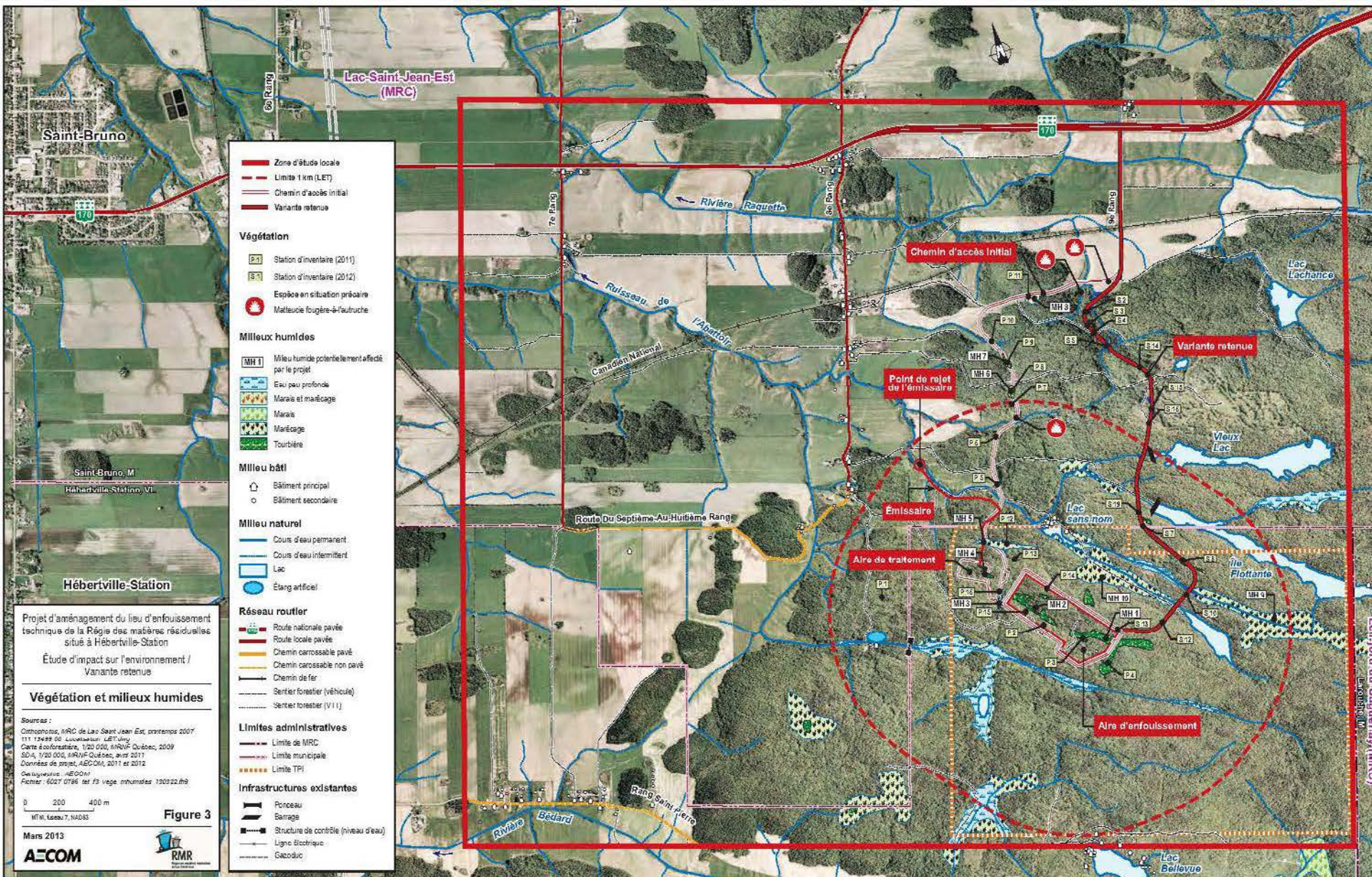
Qu'en est-il des milieux humides affectés par le LET d'Hébertville-Station ?

7 milieux humides touchés

- 5 sont d'étroites dépressions mal drainées où l'eau stagnante a favorisé la mise en place d'une végétation hygrophile.
- 2 sont de longs marécages arbustifs.

Valeur écologique des mh touchés :

- 6 mh sont considérés à valeur écologique moyenne.
- 1 mh est considéré à valeur écologique forte (- 1 % de sa superficie affectée par le projet).



Qu'en est-il des milieux humides affectés par le LET d'Hébertville-Station ?

Tableau 3 Perte de milieux humides

Milieu humide	Type	Superficie totale (ha)	Perte de superficie (ha)
MH1	Tourbière	2,78	2,78
MH2	Tourbière	1,02	1,02
MH3	Marécage arbustif	0,18	0,18
MH4	Tourbière	0,19	0,19
MH5	Marécage arbustif	0,99	
MH6	Tourbière	0,11	
MH7	Tourbière	0,07	
MH8	Marécage arbustif	0,14	
MH9	Marécage arbustif	22,91	0,17
MH10	Marécage arbustif	6,067	0,17
Ruisseaux (9)	Milieu riverain	0,36	0,36
Total		34,457	4,87

Quelle est la valeur écologique de ces milieux humides ?

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux humides de la zone restreinte

Milieu humide	Type	Superficie (ha)	Présence de lien(s) hydrologique(s)	Présence d'espèces à statut particulier
MH1	Tourbière	2,78	Oui ^A	Non
MH2	Tourbière	1,02	Non	Non
MH3	Marécage arbustif	0,18	Oui ^A	Non
MH4	Tourbière	0,19	Non	Non
MH5	Marécage arbustif	0,99	Non	Non
MH6	Tourbière	0,11	Non	Non
MH7	Tourbière	0,07	Non	Non
MH8	Marécage arbustif	0,14	Oui	Non
MH9	Marécage arbustif	22,91	Oui	Non
MH10	Marécage arbustif	6,067	Oui	Non
Total		34,457		

^A Présence d'un ruisseau intermittent.

Quelles sont les mesures d'atténuation qui ont été prises ?

Mesures générales :

- Minimiser les superficies touchées en effectuant le balisage complet des aires de travail
- Éviter les empiétements non essentiels à la réalisation du projet dans les tourbières et les terres humides.
- Limiter la circulation de la machinerie à l'espace occupé par l'emprise.
- Interdire les aires d'entreposage temporaires dans les milieux humides et les tourbières.
- Effectuer l'entretien et le nettoyage de la machinerie à plus de 30 m des milieux humides ou mettre une membrane étanche ou capable d'absorber les substances pétrolières.

Quelles sont les mesures d'atténuations qui ont été prises ?

Mesures particulières :

- Tout couvert végétal restauré doit être composé d'espèces indigènes non envahissantes.
- Respecter et rétablir l'écoulement normal des eaux de surface.
- Dans le milieu humide MH9 et MH10, utiliser des ponceaux surdimensionnés et placés à différentes hauteurs
- Éviter d'aménager tout fossé de drainage ou drain souterrain susceptible d'affecter le fragment de la tourbière MH1.
- Lors de l'aménagement des fossés, éviter les surcreusements (limiter le drainage).
- La strate muscinale de la portion détruite de MH1 pourrait être récupérée pour un effort de restauration d'une tourbière (GRET de U. Laval).

Quelles sont les mesures d'atténuation qui ont été prises ?

Modification du tracé du chemin d'accès au LET pour éviter quatre mh

Évitement au maximum du MH1

Dynamitage pour permettre la conductivité du MH1

Déplacement des BS1 et BS2

Conservation de bande boisée autour de l'aire d'entreposage

Chemin construit selon les normes du RNI

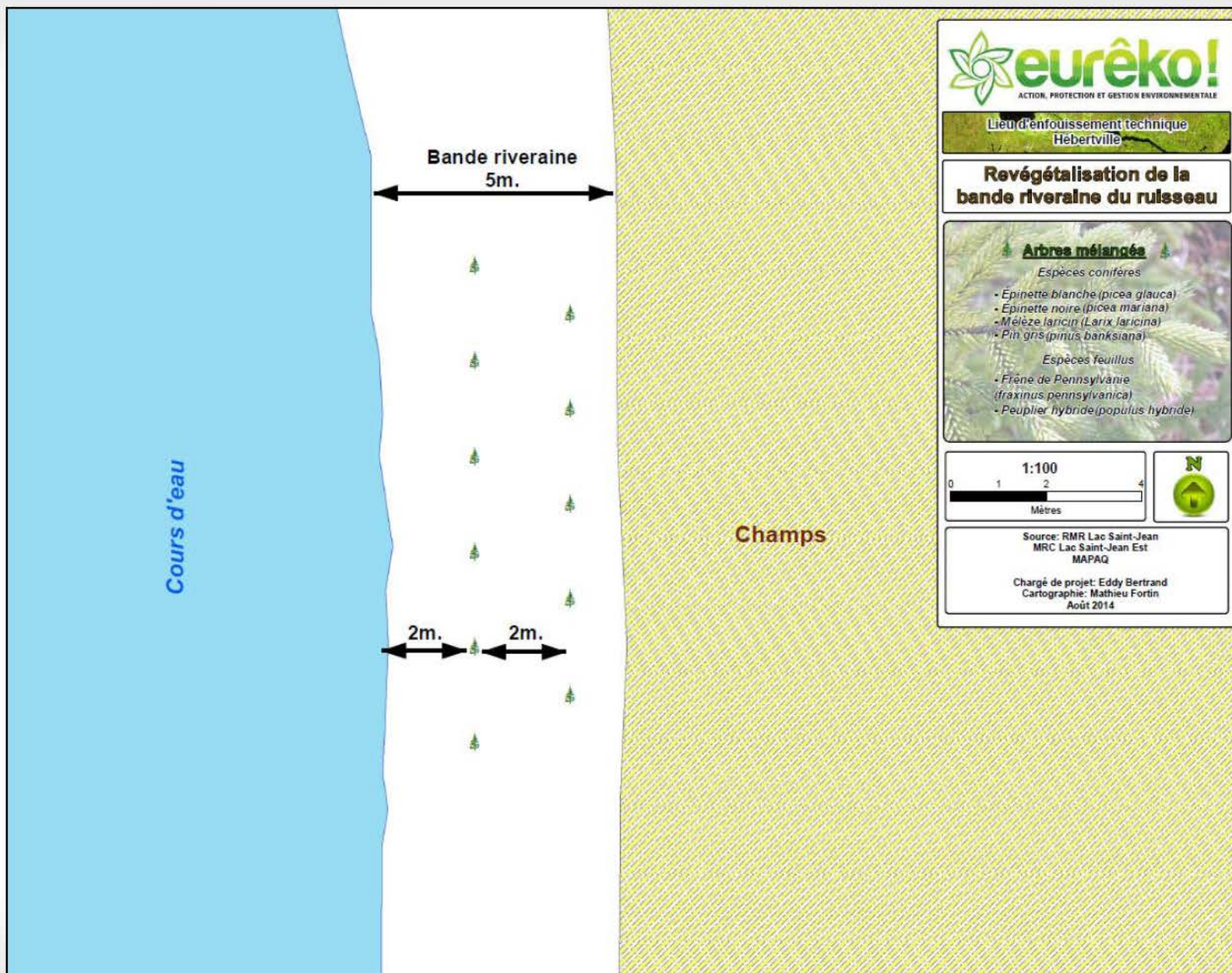
Huile hydraulique biodégradable dans une pelle mécanique

Suivi hebdomadaire par un technicien en environnement

Quel est le plan de compensation proposé ?

- Amélioration des bandes riveraines et coulées non cultivées du ruisseau de l'Abattoir et du bras Sans Nom qui recevra l'émissaire du traitement des eaux de lixiviation
 - Ratio de compensation de 2:1
 - Bande comptabilisée de 0-5 m
 - Total de 9.64 ha à reboiser en PFD
 - EPB, EPN, MEL, PIG, PEH, FRP
 - 25 550 arbres plantés
 - Suivi sur 5 ans et 10 ans





**Vue d'ensemble des
zones de plantation**

Numéros de zones

- Zone 1 (0.1 Ha)
- Zone 2 (0.5 Ha)
- Zone 3 (0.2 Ha)
- Zone 4 (7.1 Ha)
- Zone 5 (0.4 Ha)
- Zone 6 (0.05 Ha)
- Zone 7 (0.9 Ha)
- Zone 8 (1.2 Ha)
- Zone 9 (0.4 Ha)
- Zone 10 (0.05 Ha)
- Zone 11 (0.1 Ha)

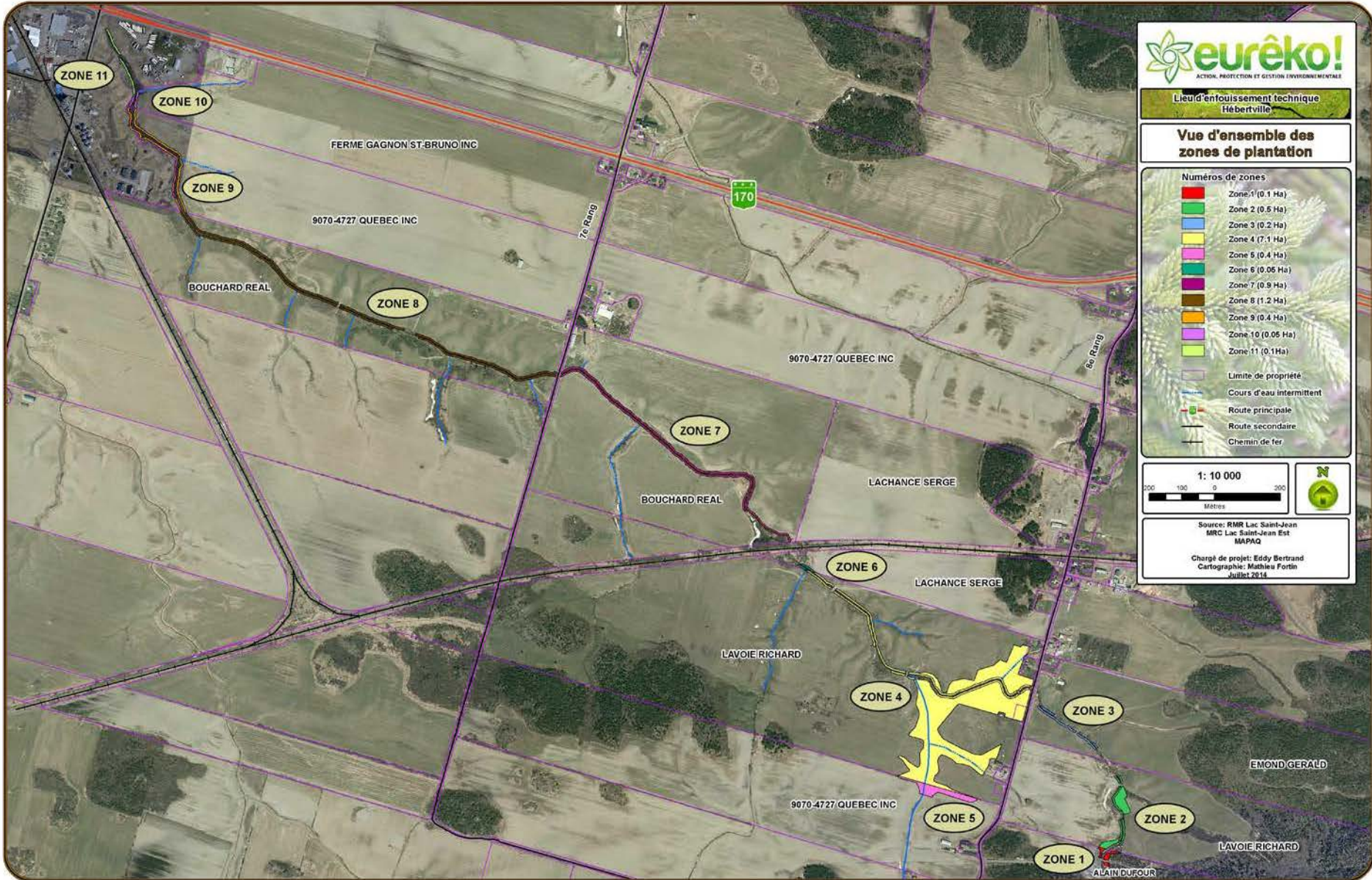
- Limite de propriété
- Cours d'eau intermittent
- Route principale
- Route secondaire
- Chemin de fer

1: 10 000



Source: RMR Lac Saint-Jean
MRC Lac Saint-Jean Est
MAPAQ

Chargé de projet: Eddy Bertrand
Cartographie: Mathieu Fortin
Juillet 2014



ZONE 4

Nom du propriétaire:
- M. RICHARD LAVOIE



Lieu d'enfouissement technique
Hébertville

Zones de plantation ZONE 4

- Reboisement bande riveraine 5 mètres
- Reboisement coulées
- Limite de propriété
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Accès routier
- Accès VTT
- Route principale
- Route pavée
- Route non-pavée

SUPERFICIES

- 0.8 Ha (1593 arbres)
- 6.3 Ha (15 748 arbres)

Essences utilisées

Espèces conifères

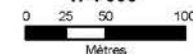
- Épinette blanche (*picea glauca*) 3469
- Épinette noire (*picea mariana*) 3468
- Mélèze laricin (*Larix laricina*) 3468
- Pin gris (*pinus banksiana*) 3468

Espèces feuillues

- Frêne de Pennsylvanie 1734
- (*fraxinus pennsylvanica*)
- Peuplier hybride (*populus hybride*) 1734

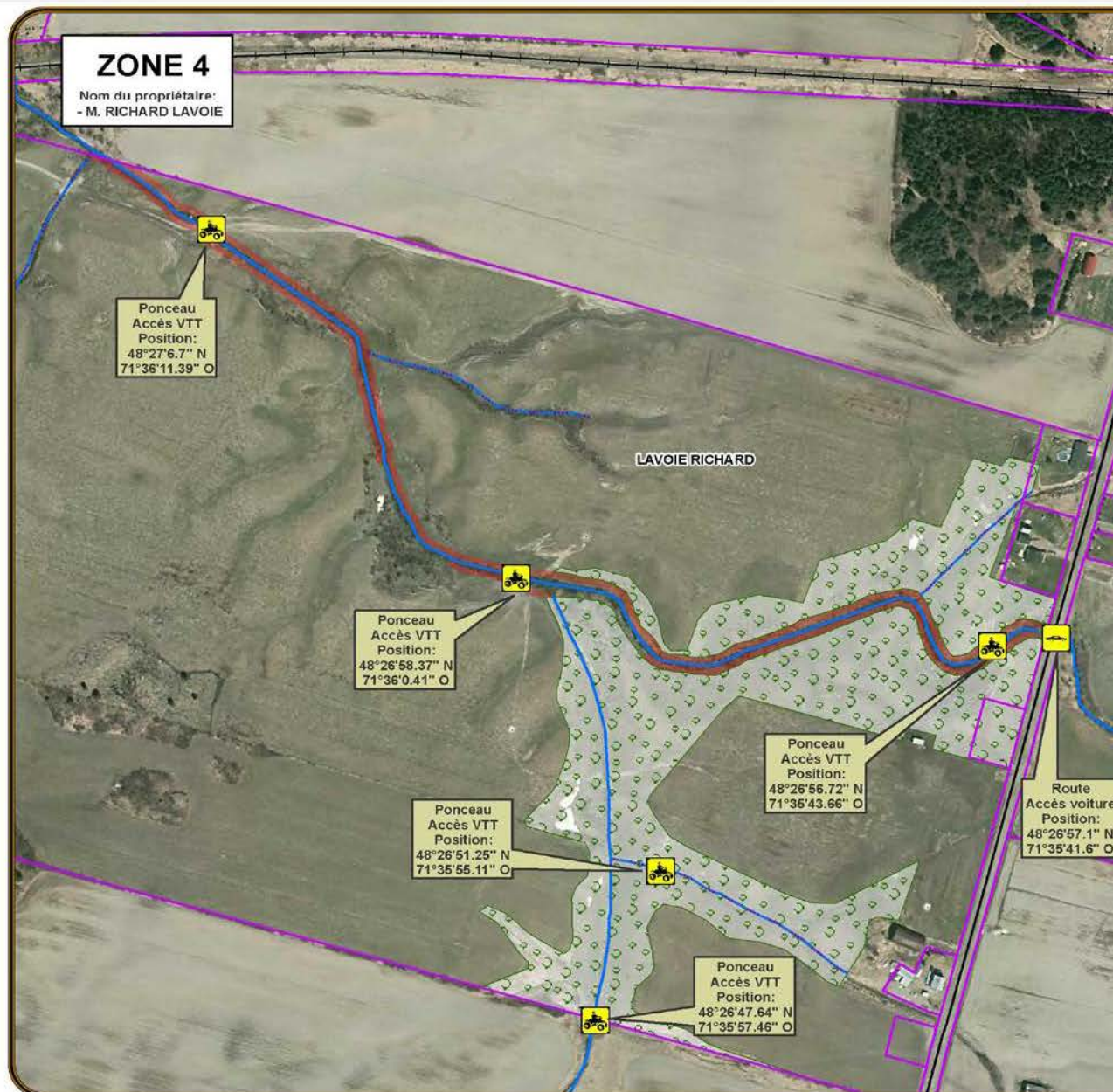
Total: 17 341

1: 4 000



Source: RMR Lac Saint-Jean
MRC Lac Saint-Jean Est
MAPAQ

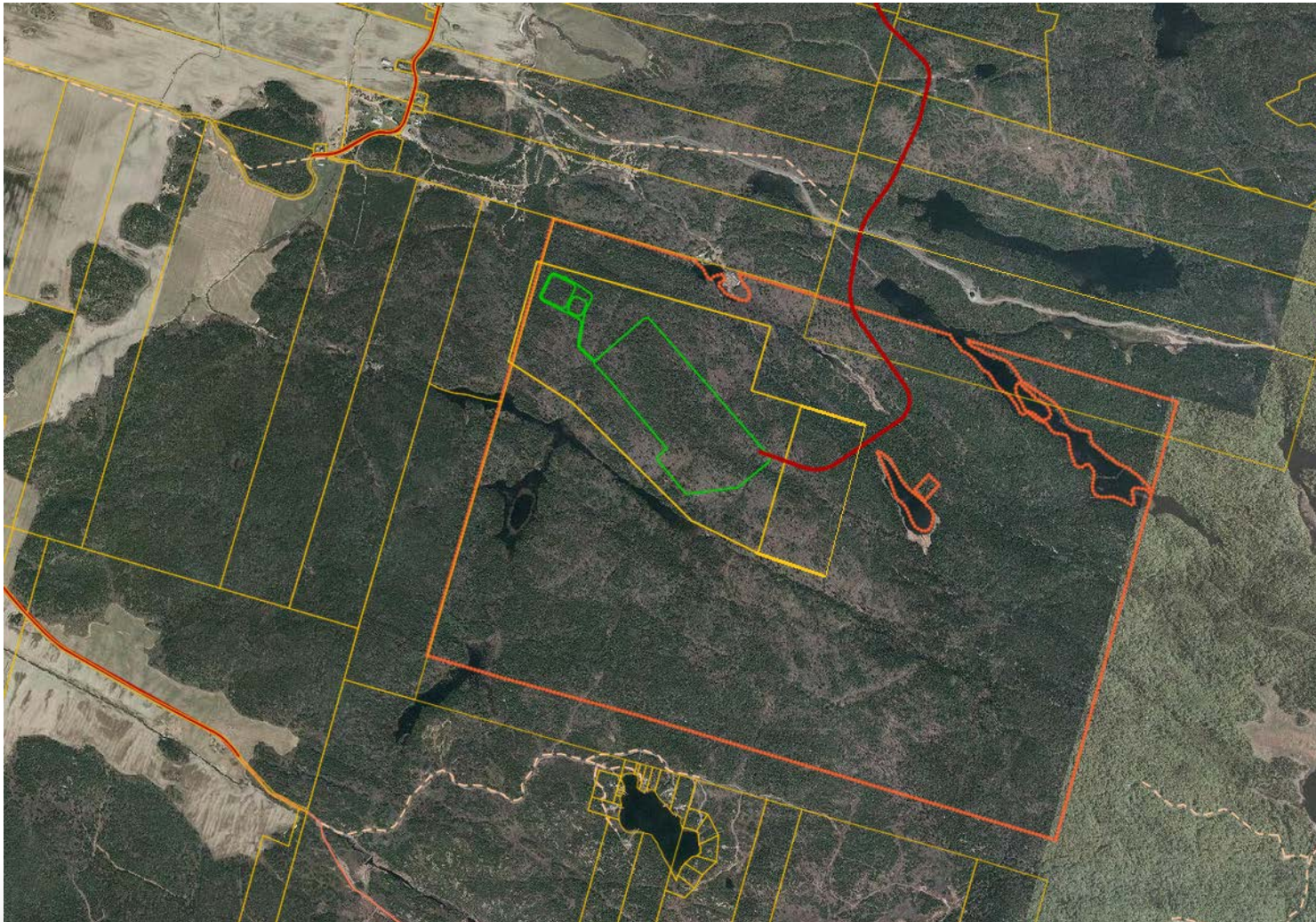
Chargé de projet: Eddy Bertrand
Cartographie: Mathieu Fortin
Juillet 2014



Quel est le plan de compensation proposé ?

- Conservation des milieux humides et terrestres
 - TPI : 285 ha
 - Lot 4 467 189 : 70 ha

Quel est le plan de compensation proposé ?



Annexe 2

RMR du Lac - 11 septembre 2014



Étude des populations de goélands dans la région du Lac-Saint-Jean-Est

Maxime Allard, M. Sc. Biologiques

UNE EXPERTISE UNIQUE DEPUIS 1989
Gestion de la faune et Consultation



Plan de la présentation

❖ Populations régionale de goélands

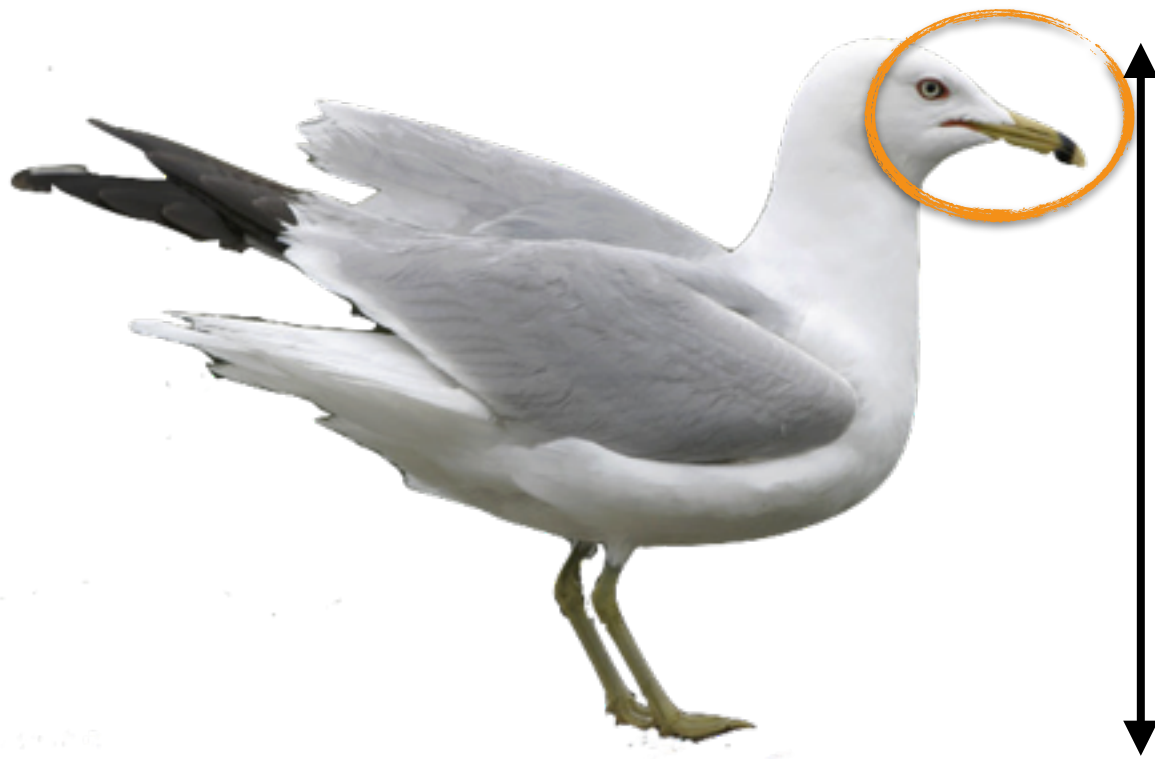
- ▶ Biologie des goélands
- ▶ Réglementation
- ▶ Abondances régionales et locales
- ▶ Localisation
- ▶ Nidification
- ▶ Attraits

❖ Problématiques

❖ Stratégies et pistes de solutions

Goélands - Espèces

Goéland à bec cerclé



- ◆Grandes colonies
- ◆Opportuniste

Goéland argenté



- ◆Petites colonies
- ◆Peu opportuniste

Réglementation



Fédérale:

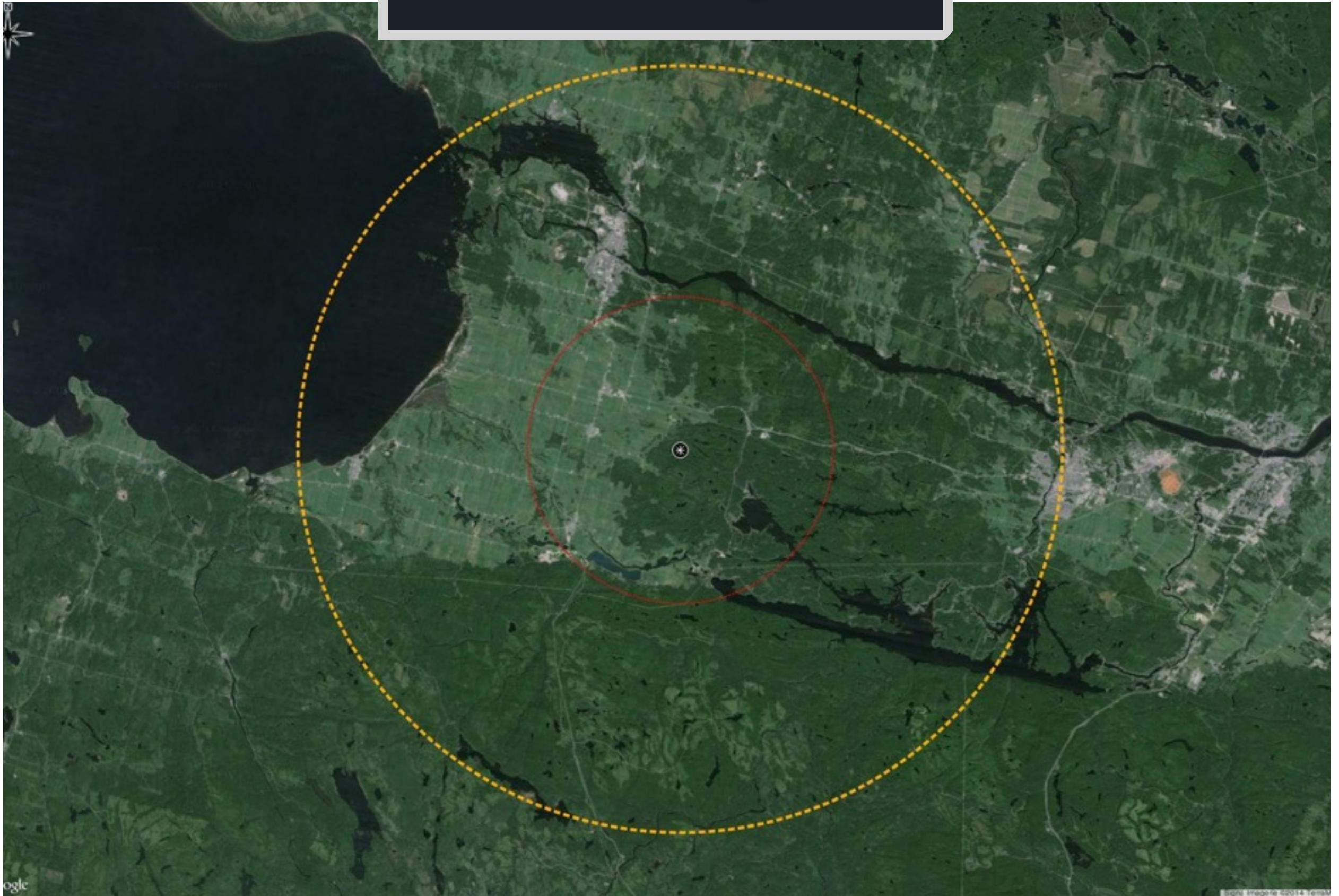
- ❖ Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- ❖ Protège tous les oiseaux migrateurs, y compris les goélands
- ❖ Sauf les oiseaux noirs et le Pigeon biset



Provinciale

- ❖ Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- ❖ Protège les oiseaux de proie
- ❖ Légifère les espèces sujettes à la chasse et les moyens utilisés

Abondance régionale



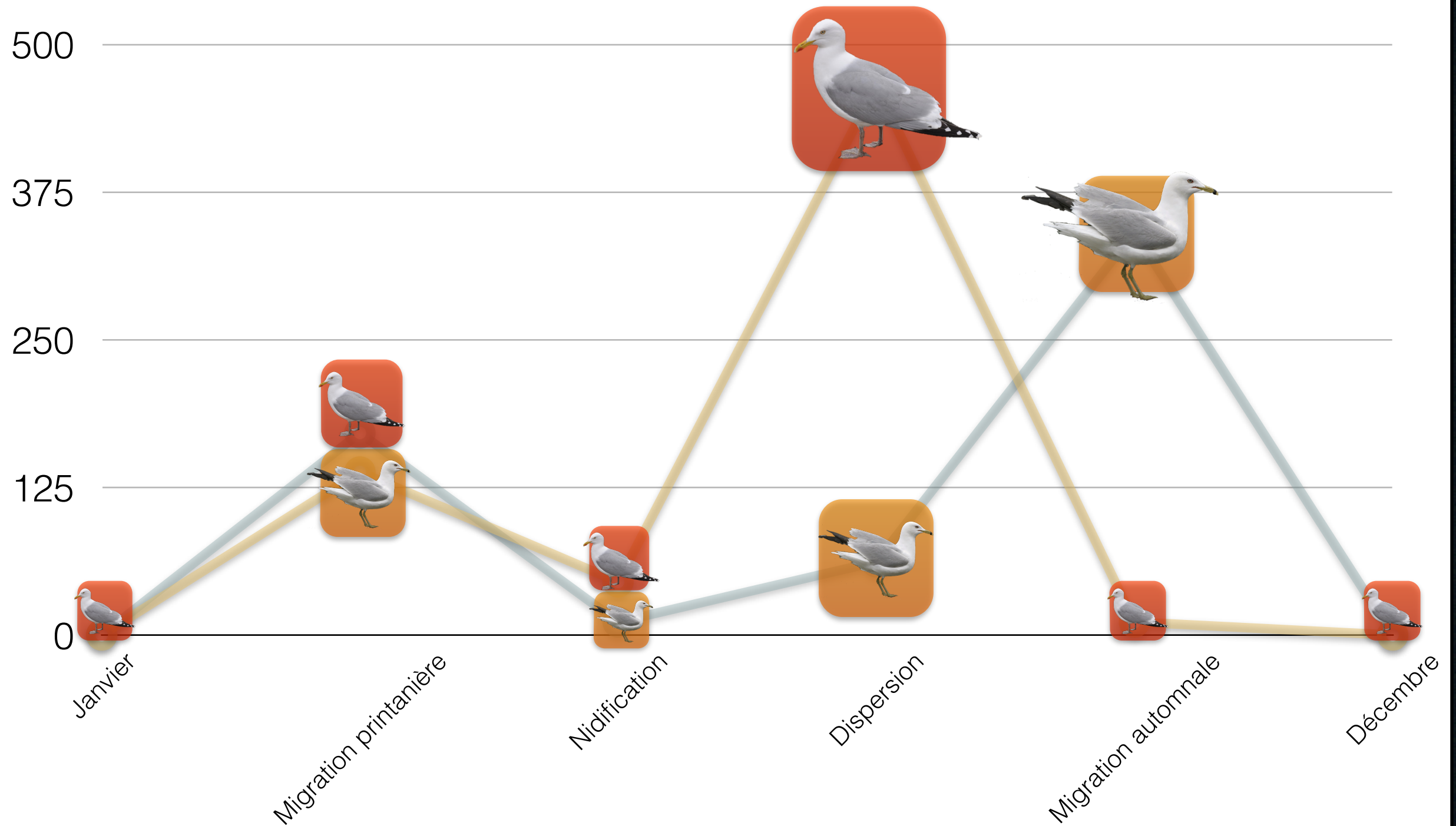
Abondance régionale



GOAR



GOBC

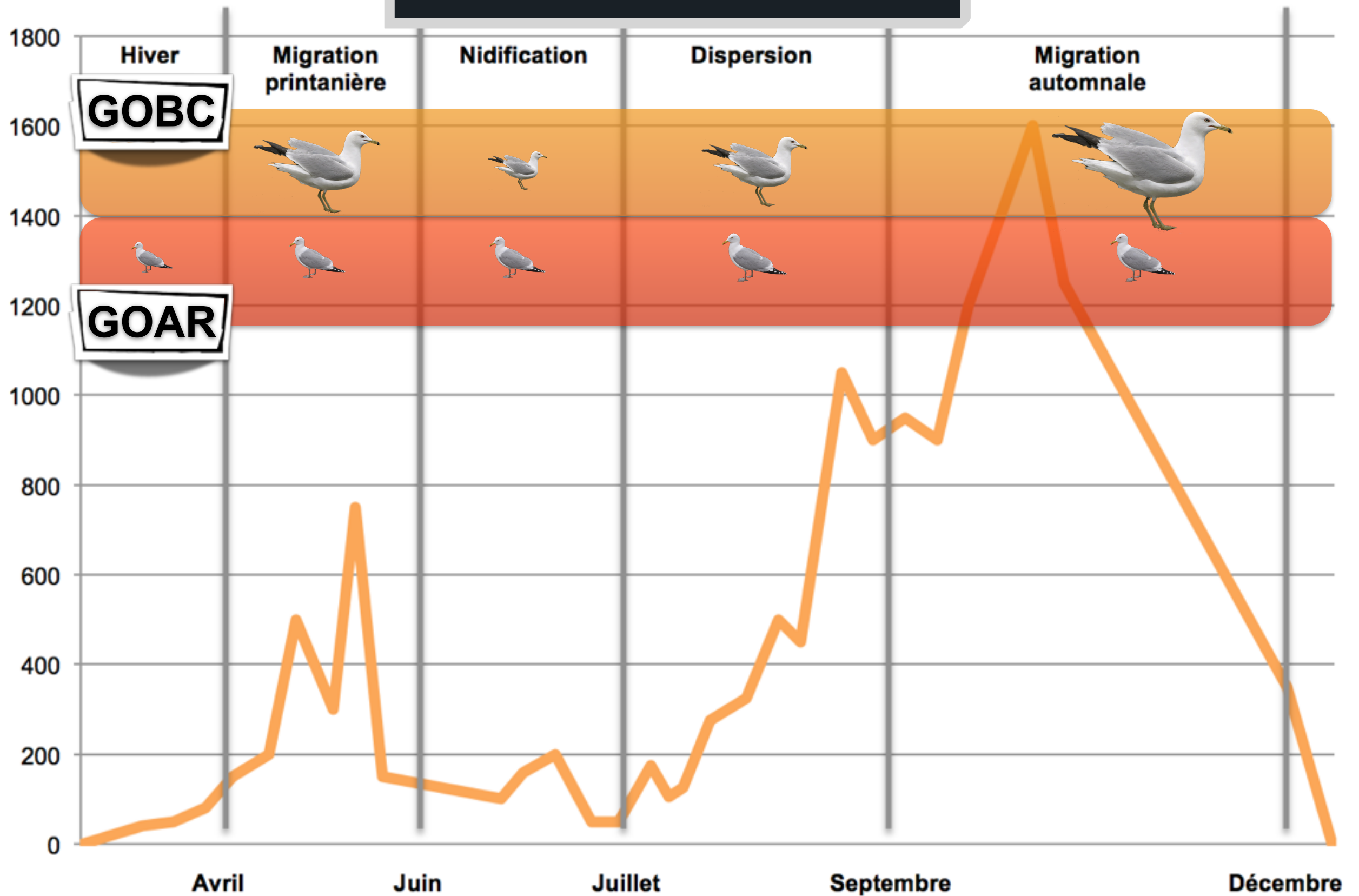


RMR

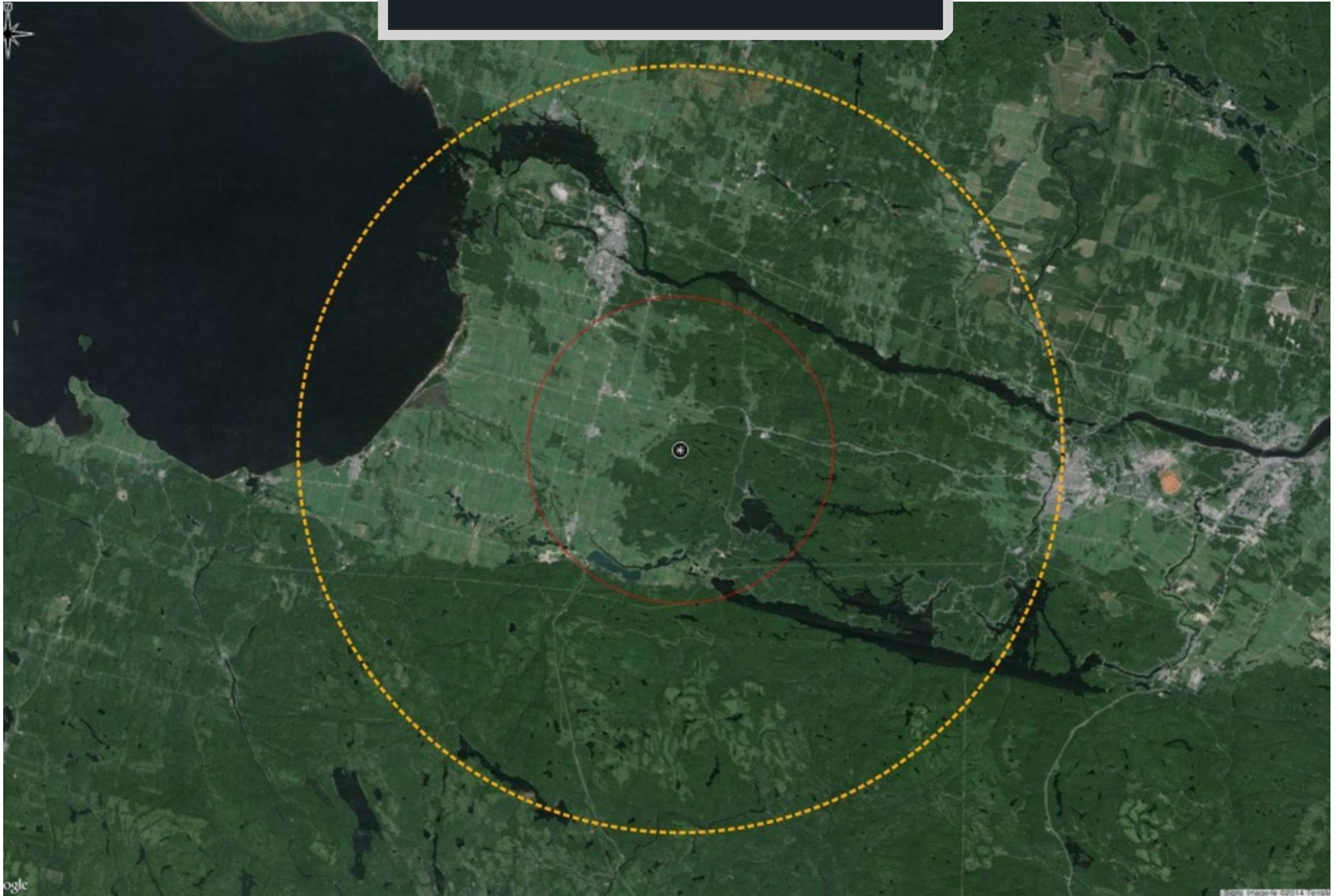
Ascension de Notre-Seigneur



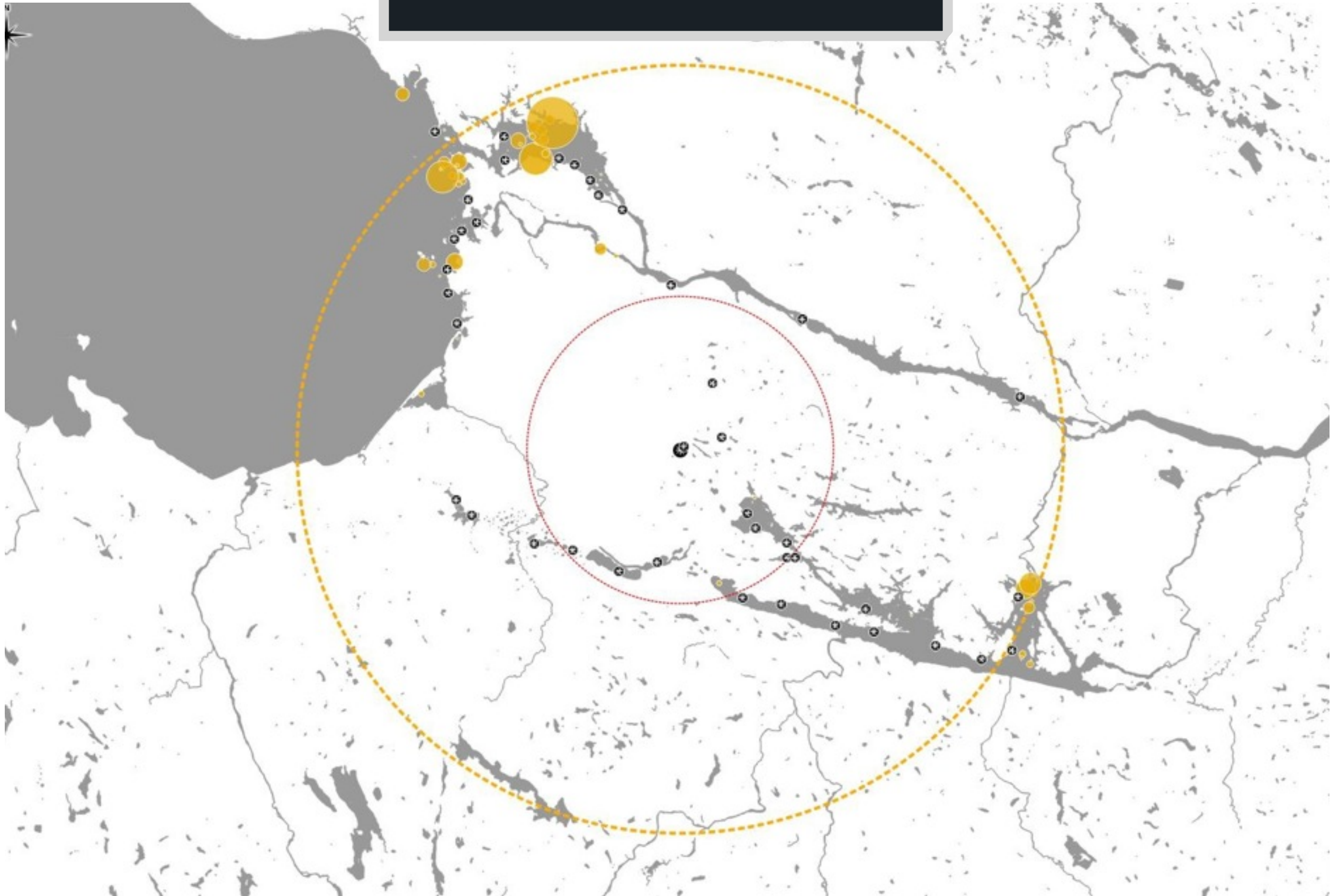
Abondance RMR



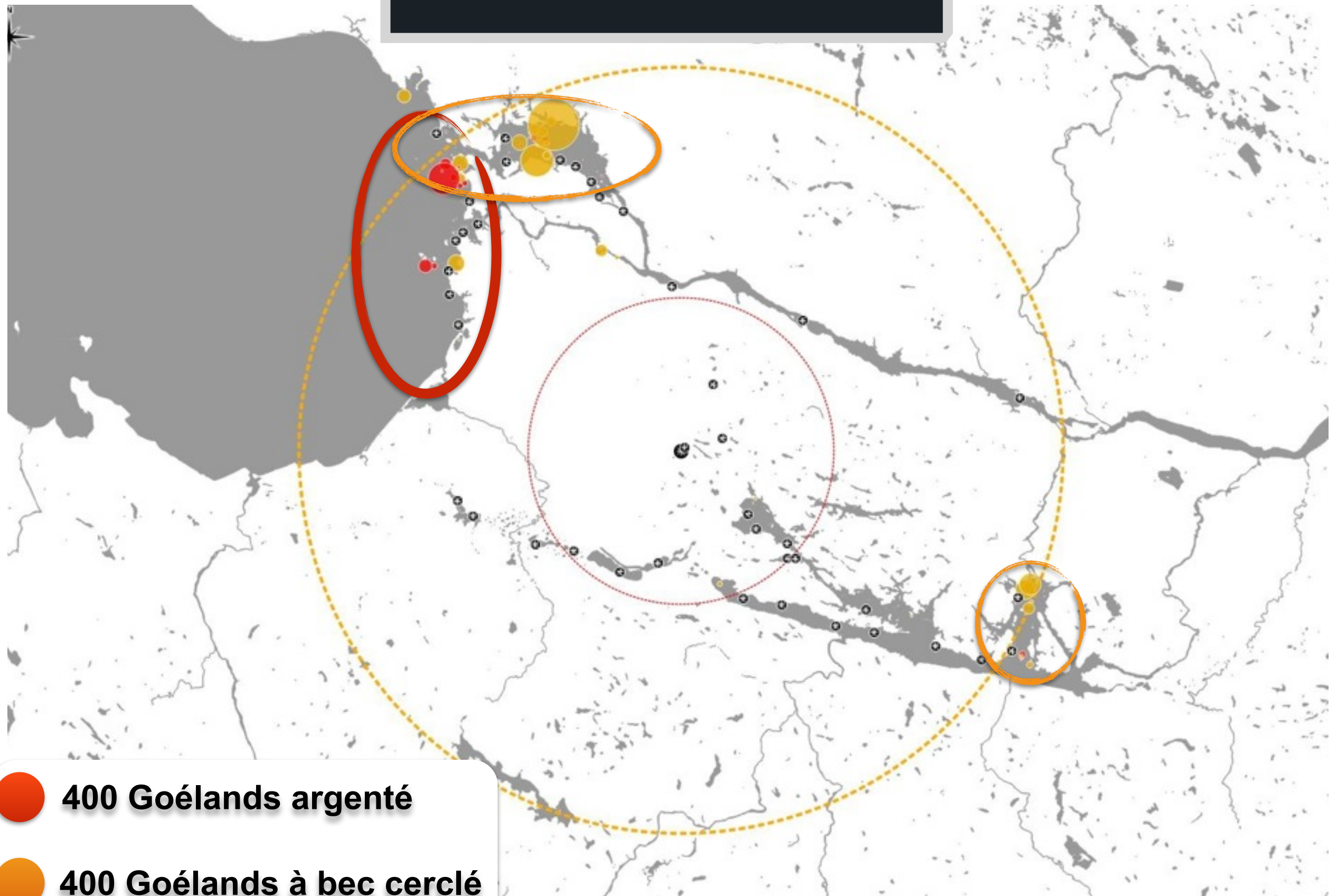
Occupation



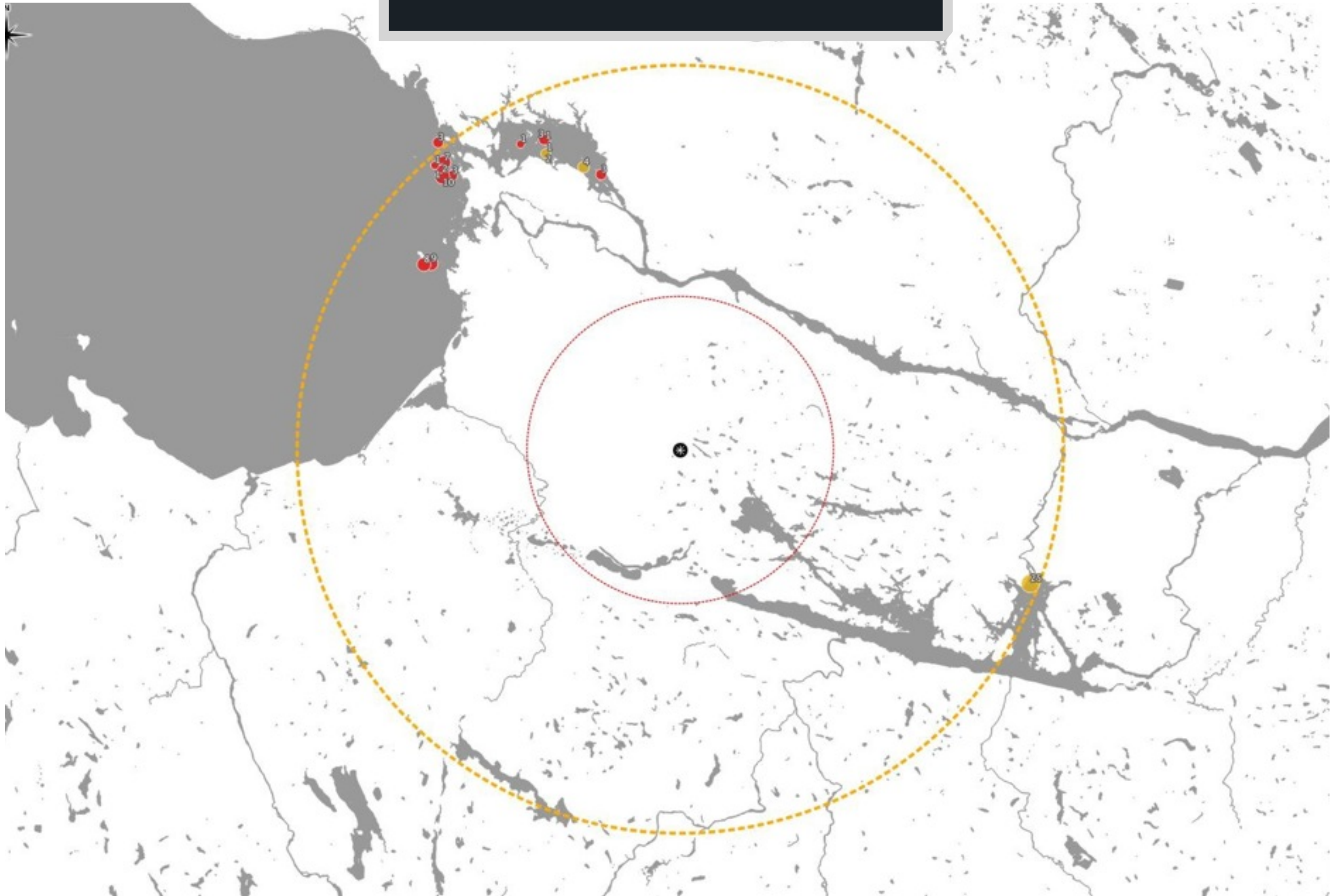
Abondance Totale



Abondance Totale



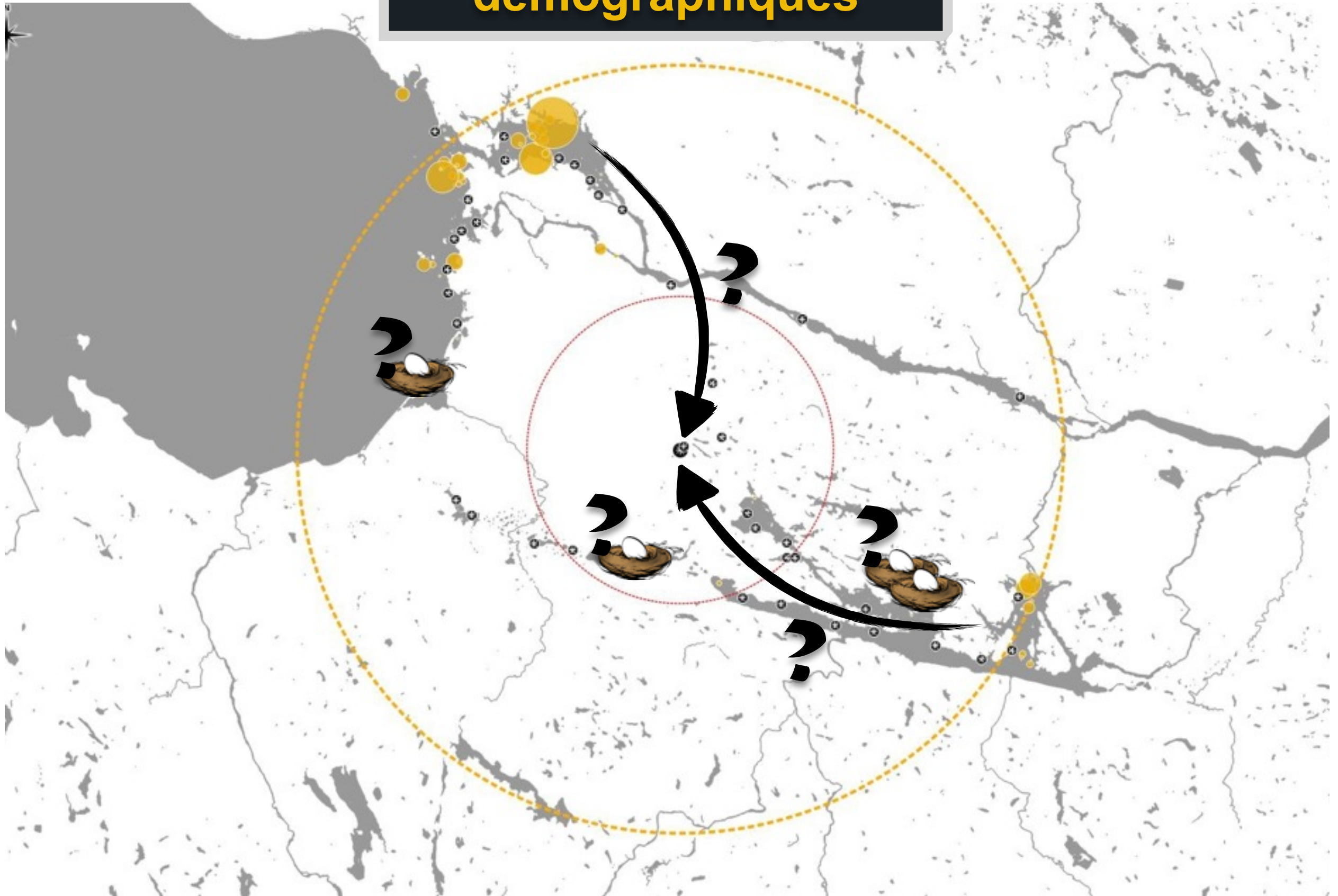
Nids



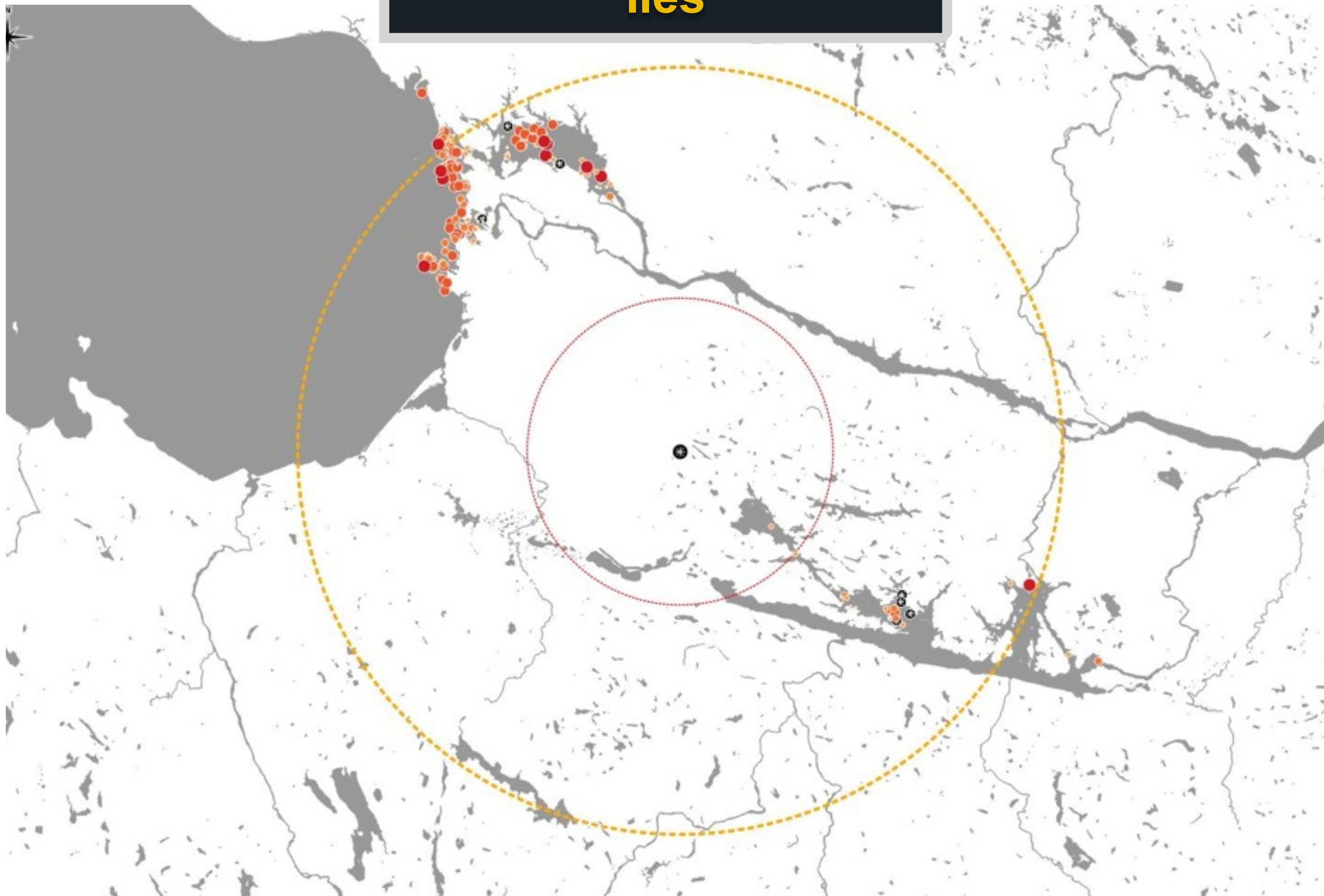
Nidification



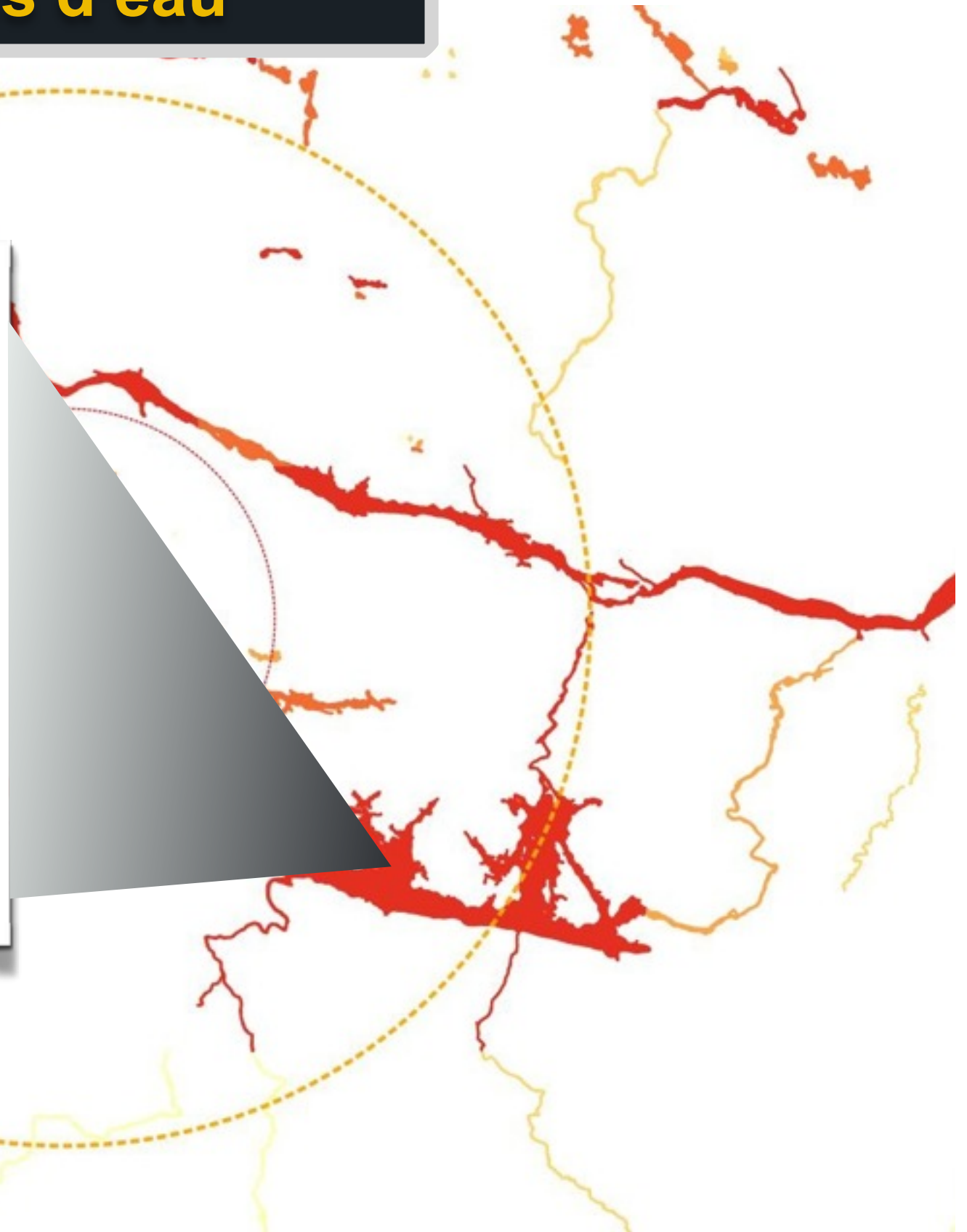
Changements démographiques



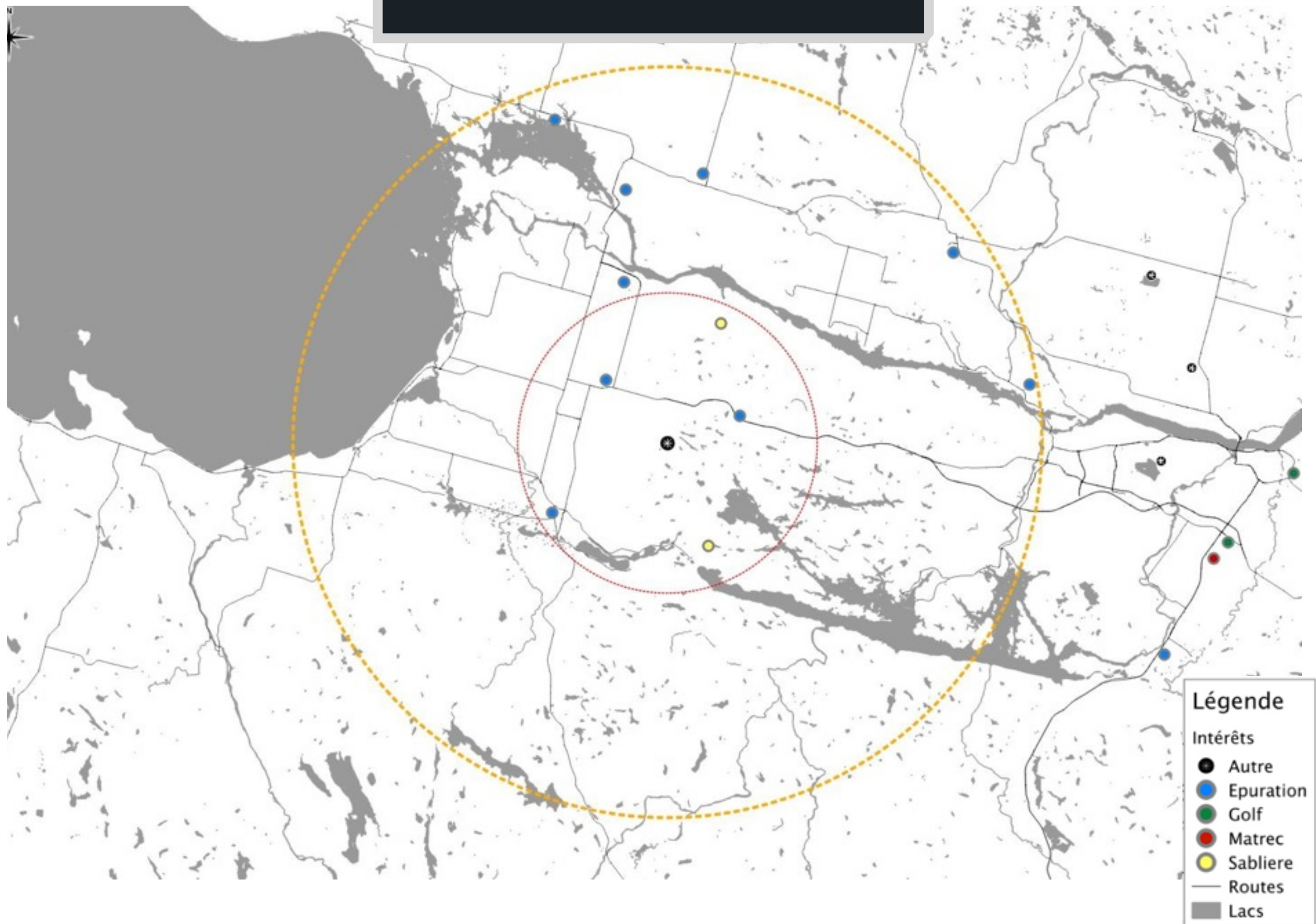
Attractivité Îles



Attractivité Plans d'eau



Points d'intérêt



Attractivité Paysage



Attractivité Paysage



Problématiques



❖ Opérationnelles:

- ▶ Impacts avec les aéronefs près des aéroports;
- ▶ Nuisance potentielle lorsqu'en grand nombre dans un LET;

❖ Voisinage:

- ▶ Nidification sur les toits;
- ▶ Altération de la qualité de l'eau dans les lieux de baignade;
- ▶ Conflits d'usages dans les lieux publics, particulièrement là où nous les nourrissons;

Stratégies

❖ Phase 1:

- ▶ Dénombrement des goélands;
- ▶ Aménagement du site;

❖ Phase 2:

- ▶ Comité de vigilance;
- ▶ Recouvrement total des déchets;
- ▶ Programme actif d'effarouchement;

❖ Phase 3:

- ▶ Ligne téléphonique de signalement;
- ▶ Effarouchement total;

Phase 1

Dénombrement des goélands



Phase 1

Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ **Eaux de surface**
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ Recouvrement des déchets



Phase 1

Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ **Végétation / herbes**
 - ▶ Recouvrement des déchets



Phase 1

Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ **Recouvrement des déchets**



Phase 2

Comité de vigilance



Phase 2

Recouvrement total des déchets



Phase 2

Programme actif d'effarouchement

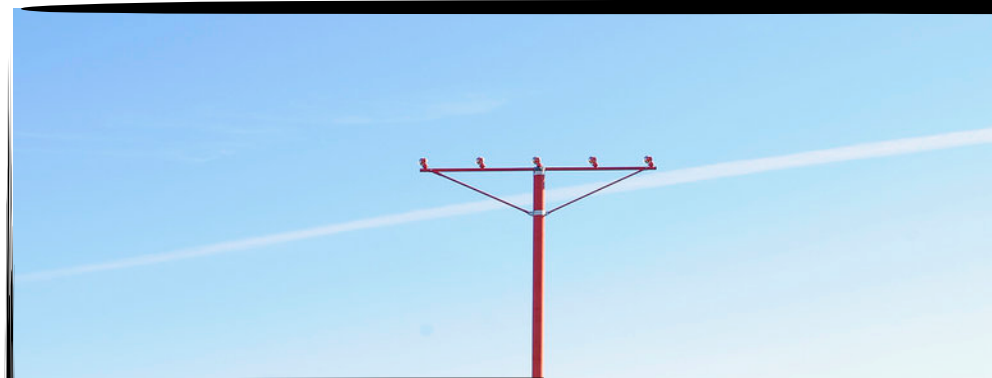


Phase 3

Ligne téléphonique



Phase 3 Effarouchement total



**Contrôle professionnel
en gestion de la faune**





Questions?